



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving  
PWGSC  
33 City Centre Drive  
Suite 480C  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5  
Bid Fax: (905) 615-2095

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada  
Ontario Region  
33 City Centre Drive  
Suite 480  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5

<b>Title - Sujet</b> Dissolutions System	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> H4004-173786/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> H4004-173786	<b>Date</b> 2018-02-01
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$TOR-009-7462	
<b>File No. - N° de dossier</b> TOR-7-40134 (009)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-02-20</b>	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Holvec, Monique	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> tor009
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (905) 615-2062 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**La présente modification n° 002 de l'invitation à soumissionner vise ce qui suit :**

- A) Questions et réponses
- B) Modification de l'annexe A, Besoin, section 2.5.1, Système de dissolution, point 11
- C) Modification de l'annexe D, Critères d'évaluation, point 1.15

**Modification**

A) Questions et réponses

- Q1 : En ce qui concerne le point 3 de la section 2.5.1, Système de dissolution, de l'annexe A – Nous utilisons des capteurs de température filaires. Selon nous, cela n'aura aucune incidence sur les essais. Ainsi, pourriez-vous remplacer la mention « sans fil » dans cette exigence par « sans fil ou filaire ou les deux »?
- R1 : Le critère relatif aux capteurs de température sans fil est essentiel, car ce type de capteur a une incidence directe sur la performance et la fiabilité de l'instrument. Nous ne modifierons donc pas cette exigence.
- Q2 : En ce qui concerne le point 6 de la section 2.5.1, Système de dissolution, de l'annexe A, « Il doit comprendre un circulateur/un élément chauffant à amorçage automatique » – Notre élément chauffant n'est pas à amorçage automatique. Cela n'a qu'une incidence minimale sur les tâches quotidiennes. Il produit beaucoup moins de vibrations que n'importe quel autre système. Ainsi, pourriez-vous supprimer le critère « à amorçage automatique » de l'exigence?
- R2 : Il est important de disposer d'une pompe à amorçage automatique pour que le système soit simple à utiliser et offre une performance robuste. Nous ne modifierons donc pas cette exigence.
- Q3 : En ce qui concerne le point 11 de la section 2.5.1, Système de dissolution, de l'annexe A, « Il doit pouvoir mémoriser au moins 100 méthodes programmées par l'utilisateur » – Notre système peut mémoriser jusqu'à 30 méthodes plutôt que 100. Si le système peut faire interface avec le logiciel de poste de travail de dissolution, le nombre de méthodes pouvant être mémorisées est infini. Ainsi, pourriez-vous remplacer cette exigence par « Doit pouvoir mémoriser au moins 30 méthodes programmées par l'utilisateur »?
- R3 : Après avoir examiné nos besoins, nous avons décidé d'accepter un système pouvant mémoriser jusqu'à 30 méthodes programmées par l'utilisateur.

Voir plus bas pour d'autres modifications/renseignements.

- Q4 : En ce qui concerne le point 12a), à la section 2.5.1, Système de dissolution, de l'annexe A, « Échelle de réglage de la vitesse : 25-300 tr/min ou plus » – Notre échantillonneur automatique peut supporter des débits pouvant atteindre 6 à 12 ml/min. Pourriez-vous supprimer cette exigence?
- R4 : Nous ne pouvons pas accepter la demande du soumissionnaire éventuel visant la suppression de l'exigence relative à l'échelle de réglage de la vitesse.

-----

Solicitation No. - N° de l'invitation  
H4004-173786/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
H4004-173786

Amd. No. - N° de la modif.  
002  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40134

Buyer ID - Id de l'acheteur  
tor009  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

B) Annexe A, Besoin, Section 2.5.1, Système de dissolution, point 11

Nous avons supprimé ce point dans son intégralité et l'avons remplacé par le suivant :

Il doit pouvoir mémoriser au moins 30 méthodes programmées par l'utilisateur.

-----

C) Annexe D, Critères d'évaluation, point 1.15

Nous avons supprimé ce point dans son intégralité et l'avons remplacé par le suivant :

L'échantillonneur automatique doit mémoriser au moins 30 méthodes.

-----

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**